



Pôle Haut-Niveau Délégation au haut-niveau

Bureau Fédéral du 11 décembre 2020



LIGUE FÉMININE DE BASKET



CALENDRIER DES MATCHES

Le calendrier de Ligue Féminine compte à ce jour **26 rencontres reportées** que les clubs vont rejouer en décembre (à compter du 12/12/20) et janvier avec, si possible, une reprise normale de la saison régulière après le 30 janvier 2021.

La phase retour de la saison régulière reprendra après la fenêtre internationale prévue du 31 janvier au 8 février 2021, soit le mercredi 10 février 2021 (journée 12). Elle se terminera le mercredi 6 avril* (journée 22).

Tous les matches se joueront sous réserve que la situation sanitaire, dans les effectifs de Ligue Féminine, le permette et seront diffusés en direct sur LFB TV.

**sous réserve de modifications ultérieures*

COUPE DE FRANCE JOE JAUNAY



1/4 de Finale de la Coupe de France Joë Jaunay

Landerneau, Lattes-Montpellier, Villeneuve d'Ascq, Charleville-Mézières et Charnay ont décroché leur qualification pour les 1/4 de finale de la Coupe de France Joë Jaunay où ils retrouveront les trois représentants d'Euroleague, **Bourges, Lyon et Basket Landes.**

EUROLIGUE

Les 3 équipes de LFB engagées en Euroleague, **Bourges, Lyon et Basket Landes**, ont participé à une bulle d'Euroleague organisée à Sopron et Istanbul du **29 novembre au 5 décembre 2020**.

Lors de cette première fenêtre, les équipes ont joué la phase aller de la saison régulière.

- Matches retour du 17 au 23 janvier 2021 (deuxième bulle - lieux à définir)
- 1/4 de finale du 14 au 20 mars 2021 (troisième bulle - lieu à définir)
- Final 4 du 16 au 18 avril 2021



EUROCOUPE



Compte tenu de la situation sanitaire, la compétition se déroulera également sous forme de bulles

Le club de Saint-Amand disputera un tour de qualification le 16 décembre contre BC Winterthur (Suisse) à 18h00.

- La 1^{ère} bulle Eurocoupe se déroulera du 17 au 23 janvier 2021.
- La 2^{ème} est prévue du 14 au 20 mars 2021.

Modification des textes règlementaires relatifs à la participation financière à la formation

Titre XI chapitre VIII

- La CHNC est chargée : - De l'attribution des montants redistribués aux associations ou sociétés sportives de LFB ou LF2 dans le cadre du système de la péréquation.

Pour rendre compte dans nos textes de la situation des clubs de LF2 ayant toujours leur centre de formation agréé, nous proposons une modification de nos textes pour la saison 21-22 .

Première modification de nos textes :

- Texte actuel:

1. Le classement de l'équipe espoirs :

- Deuxième phase du championnat de LF2 pour les centres de formation agréés de LFB.
- Classement dans le ranking national de fin de saison pour les équipes de centres d'entraînement labélisés

- Proposition:

Deuxième phase du championnat de LF2 pour les centres de formation agréés ~~de LFB~~

Deuxième modification :

Un coefficient est attribué à chaque critère.

- Classement espoirs LFB : 1
- Classement espoirs LF2 : 0.5

Décision du Bureau Fédéral ;

- Coefficient 1 pour l'équipe espoir de LF2 qui a un centre de formation agréé
- ou coefficient correspondant à une équipe espoirs de LF2

Nous proposons également à titre exceptionnel et rétroactif de calculer la redistribution 19/20 et 20/21 avec cet ajustement réglementaire.

Résultante de ces modifications .

Mondeville : ranking fin de saison
utilisé et coefficient LF2

	CLUBS	NOMBRE DE POINTS	Montant à verser
LFB	MONDEVILLE	88,21	17 808 €

Mondeville : Classement championnat
espoirs LFB/LF2 utilisé et coefficient LFB

	CLUBS	NOMBRE DE POINTS	Montant à verser
LF2	MONDEVILLE	95,00	18 672 €